

Article 21 du Règlement

du recul de la direction relativement à des points déjà reconnus. Le 11 juillet 1982, la Menasco a fait un lock-out de 365 ouvriers, bien qu'elle ait concédé qu'il n'y a pas eu de querelle avec le syndicat; et la direction a décidé de déménager à l'extérieur de la province afin de montrer sa force envers la nouvelle loi anti-scab provinciale. La Menasco montre son mépris à l'égard des intérêts de ses employés dont beaucoup d'entre eux ont de 30 à 40 années d'ancienneté, et ce en exploitant les rivalités interprovinciales.

Aucune motivation financière ne justifie le transfert des activités de cette usine en Ontario. La Menasco s'abaisse à faire du chantage à l'endroit des ouvriers et des gouvernements. Encore une fois, la filiale d'une multinationale prouve son manque d'intérêt quant aux problèmes touchant à la vie des travailleurs . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1410)

[Traduction]

L'ÉDUCATION

LE PROJET DE L'ONTARIO DE MODIFIER LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, dans notre société l'université a toujours eu pour rôle de créer un milieu et un climat propices à la connaissance, à la recherche et à la création. Elle a également pour fonction d'assurer la main-d'œuvre nécessaire pour répondre aux besoins matériels et spirituels d'un monde complexe en mutation. Les universités modernes doivent également s'adapter pour accueillir un nombre toujours croissant d'étudiants et établir leurs programmes d'études en fonction des besoins de l'époque pour que les étudiants bénéficient d'un enseignement équilibré.

Le gouvernement de l'Ontario songe présentement, par le truchement d'une commission instituée par son ministre de l'Éducation, à exercer un contrôle plus étroit sur ses universités, à en réformer l'administration de sorte qu'elles n'auraient plus pour rôle de dispenser une formation générale et variée.

Je crains fort que le gouvernement ontarien ne soit peut-être tenté, au moyen de modifications apportées aux programmes universitaires, de pousser la plupart des étudiants dans des carrières spécialisées au détriment d'un type d'enseignement plus généralisé. Nous avons effectivement besoin de spécialistes, cela ne fait aucun doute, mais nous avons également besoin de généralistes possédant une vaste formation générale qui soient capables d'associer les connaissances de base de nombreuses spécialités.

Notre société aura de plus en plus besoin de généralistes qui auront été formés à la pensée critique pour agir comme coordonnateurs et dirigeants de notre société. Il faut que le gouvernement de l'Ontario le reconnaisse et qu'il ne sacrifie pas la qualité des cours destinés à l'enseignement des sciences humaines dans nos universités.

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LA RECONNAISSANCE DES FRONTIÈRES MARITIMES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) comparait devant les juges de la Cour internationale de justice de la Haye afin de plaider la cause du Canada dans le conflit frontalier qui oppose notre pays aux États-Unis au sujet du golfe du Maine. C'est l'occasion de rappeler le bilan déplorable du gouvernement libéral dans le dossier des frontières maritimes du Canada; ce gouvernement n'a pas réussi à faire reconnaître ces frontières par la communauté des nations. Non seulement le gouvernement n'a pas réussi à s'entendre avec les États-Unis au sujet de la frontière dans le golfe du Maine, mais il n'a pas su résoudre les conflits qui nous opposent à nos voisins du sud au sujet du détroit Juan de Fuca, du Dixon Entrance et de la Mer de Beaufort.

L'échec ne se limite pas aux négociations avec les États-Unis; il est également manifeste dans nos relations avec le Danemark au sujet de la mer de Lincoln et avec la France au sujet des eaux qui baignent les îles Saint-Pierre et Miquelon. La position défendue par le Canada est illogique. Par exemple, le gouvernement préconise une ligne équidistante dans le golfe du Maine, mais rejette cette possibilité dans la Mer de Beaufort.

Jusqu'à maintenant, nos efforts dans ce domaine n'ont pas été convaincants. Il faut résoudre ces différends, afin que les frontières du Canada soient reconnues sans équivoque et que les pêcheurs et ceux qui mettent en valeur les ressources offshore sachent exactement quels sont leurs droits et leurs obligations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE VOYAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) est parti aujourd'hui pour l'Amérique centrale. Tous mes vœux l'accompagnent. Il est possible que son voyage coïncide avec des opérations militaires parrainées par les États-Unis auxquelles participeront peut-être 35,000 hommes. Quand le secrétaire d'État se rendra dans ce secteur, j'espère qu'il prendra conscience des réalités historiques, culturelles, économiques et religieuses de la région. Elles sont très différentes de celles que nous connaissons au Canada. Je voudrais lui rappeler que chaque pays est unique et qu'il a son caractère propre. Je voudrais également qu'il sache que la situation est différente dans chaque pays.

Je crois que le Canada peut exercer une bonne influence dans cette région du monde. C'est ce qu'a fait valoir le sous-comité chargé d'étudier la question de l'Amérique latine. Le Canada peut être un bon voisin et aider ces pays à régler leurs problèmes de façon équitable et pacifique par l'autodétermination, au lieu d'intervenir dans leurs affaires internes.

J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera clairement valoir qu'il ne peut y avoir de solution militaire, et que, pendant son séjour là-bas, il rencontrera non seulement des politiques, mais également des ecclésiastiques de tous niveaux, des réfugiés ainsi que des groupes non-gouvernementaux. Je lui souhaite bonne chance. Il a là une mission